

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 05/10/2020

L'an deux mil vingt et le 8 octobre à dix-neuf heures trente minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes, Mrs ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, TARDIVAUD Laurent, FRUTIER Gérard, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, TOUS Nicole, DIGNAC Bruno, GOSCIMSKI Carole, SUDRIE Sylviane.
Absents excusés : Arnaud MOULINIER.

Pouvoirs : Claire VERTONGEN à Gisèle CHASTANET, Philippe DEJEAN à Yannick ROLLAND, Nadja MARTINEZ à Laurent TARDIVAUD.

Secrétaire : Nadine MALAVERGNE.

Objet : Chèque GROUPAMA

N° 2020_10_d01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un chèque provenant de GROUPAMA pour le remboursement d'un trop versé sur le contrat bâtiments communaux, d'un montant de 731.28 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

ACCEPTE l'encaissement du chèque Groupama de 731.28 € sur le compte 7788.

Objet : Location du local à côté de l'église

N° 2020_10_d02

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération précédente n° 2020_09_d01, pour la location du local à côté de l'église, à savoir :

Montant de la location 200 € par mois + 10 € de provisions pour charges, et non 220 €.

Une entrée dans les lieux le 05/10/2020 et non le 06/10/2020.

Le local est loué en l'état, charges comprises pour un montant de 210 €, premier mois de loyer gratuit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

ACCEPTE la rectification comme indiquée ci-dessus.

Objet : Autorisation de demande de renouvellement de ligne de trésorerie

N° 2020_10_d03

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander un renouvellement pour la ligne de trésorerie que nous avons auprès du Crédit Agricole Poitou Charente, pour un montant de 60 000 €.

Pour se faire il conviendra de fournir les pièces suivantes :

- Budget primitif 2020
- Compte administratif 2019
- Etat de la dette.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

AUTORISE le maire à demander le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du CRCA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

ACCEPTE la création d'une commission d'appel d'offres comme indiqué précédemment.

Objet : Choix du locataire pour le logement 2 étage Presbytère

N° 2020_10_d07

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de demande de logement qui a été déposé à la mairie la semaine dernière, par Mme GALVAN, et transmis aux bons soins de l'ADIL 24.

Après étude de ce dossier, l'ADIL 24 a répondu que la personne remplissait les conditions nécessaires à l'obtention de ce logement, seule avec 2 enfants à charge, un contrat de travail en CDI et des prestations CAF. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de logement. Il rappelle que celui-ci est resté vacant de nombreux mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

AUTORISE le maire à signer le contrat de location avec Madame GALVAN ;

DIT que Madame GALVAN pourra rentrer dans les lieux le 15/10/2020.

Objet : Illuminations de Noël 2020

N° 2020_10_d08

Monsieur le Maire et le conseil municipal, après avoir étudié le devis pour les illuminations de Noël 2020

DECIDENT de ne pas donner suite à cette proposition, les finances de la commune ne le permettent pas cette année.

Objet : Travaux toiture mairie

N° 2020_10_d09

La toiture de la mairie ou du moins les plafonds du bureau du maire et des adjoints ainsi que les toilettes, ont subis des dégâts lors de la forte pluie du 21.09.2020. Une déclaration à été faite auprès de l'assurance.

Compte tenu du fait que la toiture n'a pas assez de pente pour recevoir toutes les eaux des autres toitures qui se déversent sur celle de la mairie, il est urgent de faire des travaux de réparation ou plutôt de refaire la couverture, en remplaçant les tuiles actuelles par un autre moyen de couverture.

Un devis de 4 667.63 € TTC nous est parvenu, un autre doit arriver prochainement.

Après avoir pris connaissance du devis susnommé, le conseil municipal :

DECIDE d'attendre d'autres devis, pour faire cette modification.

Objet : CCAS aide ou secours pour un administré

N° 2020_10_d010

L'assistante sociale du secteur nous demande si la commune peut venir en aide à un administré, celui-ci est en difficulté pour payer son électricité mais surtout la ré ouverture de son compte à EDF pour la somme de 50 € qui donnerai l'ouverture à une autre aide FSL.

Il a un échéancier pour l'électricité de 195 € mensuel ce qui est important.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer quant à l'attribution de ce secours.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents

DECIDE d'attribuer une aide de 250 € pour cet administré, pour l'année, en une seule fois.

AUTORISE le maire à verser ce secours.

Objet : Règlement intérieur pour le personnel communal

N° 2020_10_d011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le règlement intérieur pour le personnel communal portant sur l'organisation du travail et hygiène et sécurité a été transmis pour avis au comité technique auprès du CDG 24. Après consultation, le comité technique a émis un avis favorable pour l'organisation du travail et hygiène et sécurité.

Il sera prochainement présenté aux agents communaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents

DECIDE d'adopter le règlement intérieur portant sur l'organisation du travail et l'hygiène et la sécurité.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'en informer le personnel communal et de mettre en application ce règlement intérieur.